



Yvan Garcia

Candidat Front de Gauche sur la 4° circonscription de l'Hérault

A l'attention du collectif Pas de bébés à la consigne

Vous sollicitez les candidats du Front de Gauche concernant la situation de l'accueil de la petite enfance dans notre pays, je vous remercie de me donner ainsi l'occasion de vous exposer nos propositions sur ce sujet au cœur de mes préoccupations personnelles, professionnelles et politiques.

Signataire depuis longtemps de la pétition que vous avez initiée, je ne doute pas qu'il nous soit facile de nous retrouver tout à la fois sur les constats et l'analyse de la situation actuelle ainsi que sur les mesures d'urgence à mettre en œuvre.

De plus, directeur d'un service enfance jeunesse dans une collectivité territoriale, je suis dans mon quotidien amené à gérer les problématiques liées à ce sujet, et mesure toute l'impérieuse nécessité à abroger le décret Morano pour pouvoir mettre en œuvre une politique d'accueil de la petite enfance de qualité.

Vous trouverez donc ci-dessous le travail que nous avons élaboré dans le cadre du Front de Gauche de la petite enfance.

Vous souhaitant bonne réception, je vous prie de bien vouloir recevoir mes salutations militantes.

Yvan Garcia

Positions du Front de gauche sur la petite enfance

Tout d'abord nous souhaitons supprimer d'urgence toutes les mesures qui permettent la marchandisation de la petite enfance comme les jardins d'éveil mais aussi tout ce qui mène à la privatisation de l'accueil de la petite enfance comme les mesures dites Raffarin créant des établissements intégralement privés.

Nous sommes aussi assez réticents devant le développement des crèches d'entreprise. Outre le caractère paternaliste et intrusif du point de vue de la vie privée qu'elles induisent, ces crèches sont souvent un moyen supplémentaire de faire pression sur les salarié-e-s et leurs horaires de travail. Ainsi le témoignage du DRH de Schneider, grande entreprise de l'agglomération grenobloise est-il révélateur. Il constate que le fait de disposer d'une crèche lui permet de demander « sereinement » aux salarié-e-s de travailler plus longtemps. Par ailleurs des études ont montré que cette situation générerait du stress pour les salarié-e-s. Insistons aussi sur le fait qu'au final, cela revient moins cher à une entreprise qu'à une collectivité puisque celle-ci cumule les aides de l'Etat « ordinaires » et des déductions fiscales. A l'heure où on ne cesse de dire que l'argent public manque, nous considérons que la première chose à exiger des entreprises est le paiement des cotisations sociales et contributions fiscales dues ; autant de recettes nécessaires au développement des politiques publiques.

Pourquoi refuser la marchandisation et la privatisation de l'accueil de la petite enfance ? Pourquoi vouloir privilégier le Service Public ? L'enjeu n'est pas la simple garde des enfants afin que les parents, les mères le plus souvent dans les faits, puissent aller travailler, même si l'articulation travail et vie privée est un élément déterminant d'émancipation- féminine en particulier. Pour nous, il s'agit de mettre en œuvre la veille bienveillante auquel ont droit tous les enfants sans aucune distinction de quelque nature que ce soit. Or seul le service public garantit l'égalité d'accès y compris des enfants qu'on dit différents. Cette veille bienveillante suppose aussi l'intégration dans un réseau de professionnels dont les PMI. Plutôt que d'inventer des catégories scandaleuses censées détecter les signes d'une future délinquance, elle même précoce, nous doterons les PMI des moyens nécessaires pour assurer leur rôle de prévention auprès des enfants et de leur famille. Enfin, puisque nous considérons que la socialisation est un droit, il faut disposer de l'outil permettant sa mise en œuvre. Encore une fois, seul le service public le permet.

Y'aurait-il à partir de là un risque de retirer aux familles leur capacité de choix d'accueil pour leurs enfants ? Outre le fait que les familles resteront libres des choix éducatifs concernant leurs enfants, tant bien sûr qu'ils sont effectués dans l'intérêt de ceux-ci. Nous voulons insister sur un point. En effet **on associe au service public l'accueil collectif, or comme de nombreuses communes le font, le service public a la capacité d'organiser de l'accueil familial.** Il présente l'intérêt de proposer un accueil individualisé au domicile d'un-e assistant-e maternel-le avec des obligations de temps collectifs.

Par ailleurs, évoquons la « directive service ». Il est évident au vu du développement précédent, qu'une des missions de la France sera de porter la question de la protection des services publics et des biens fondamentaux vis-à-vis de la marchandisation, non seulement pour notre pays, mais pour l'ensemble de l'espace européen. Si nous échouons à convaincre d'autres pays, il faudra prendre toutes nos responsabilités, et agir à l'échelle de la France.

Nous évoquons plus haut **l'accueil familial**. C'est ce modèle concernant l'accueil individuel que nous voulons développer et certes pas les mini crèches et autres maisons d'assistantes maternelles qui ne sont que des pis aller. Ainsi les assistantes maternelles libérales seront progressivement intégrées à ce grand service public de la petite enfance. Cela permettra aussi d'accroître leur qualification et compétences. De surcroît ne pas positionner les parents comme employeurs nous paraît positif et de nature à construire des relations d'autant plus apaisées et sans rapport de force entre les professionnel-les et les parents. C'est une des conditions de la coéducation.

De manière générale il nous faut empêcher tout ce qui induit une moindre professionnalisation. D'abord car reconnaître le fait que s'occuper d'enfants demandent des qualifications permet aussi de sortir ces politiques du « ghetto » féminin dans lesquelles on les enferme. Cela permet aussi d'affirmer qu'il ne suffit pas d'être une femme pour être parent ou savoir s'occuper d'enfants. Or pour une profession très majoritairement féminine, c'est évidemment un enjeu. Enfin c'est la simple reconnaissance de la réalité du travail d'accueil du petit enfant. Ainsi **le décret dit « Morano » doit être abrogé, d'autant plus qu'il correspond à une volonté de faire des économies au détriment de la qualité d'accueil des petits et des conditions de travail des professionnels.**

Au delà des questions qualitatives, l'urgence doit être à la mise en œuvre d'un plan massif de places d'accueil à hauteur de 500 000.

Si l'on aborde la question de la scolarisation des petits. Nous pensons que l'école maternelle doit donner la possibilité de les intégrer. Mais cela suppose une adaptation de celle-ci, l'embauche d'enseignants en nombre suffisant et bien évidemment la remise en œuvre de la formation initiale et continue. A cela s'ajoute le fait que nous sommes favorables à l'extension de la scolarité obligatoire de 3 à 18 ans. Enfin nous accordons une grande attention aux espaces passerelles. Il s'agit de structures mixtes : éducation nationale et petite enfance qui permettent en particulier aux enfants n'ayant jamais fréquenté de structures collectives de préparer leur entrée à l'école maternelle et de permettre aux parents de faire l'apprentissage de la séparation. Ces espaces rares sont fermés les uns après les autres par le gouvernement qui n'a d'ailleurs jamais voulu en faire un vrai bilan alors que les professionnels sont unanimes à reconnaître leur grand intérêt. Nous pousserons cette réflexion.

La CAF qui agit sous l'égide de la CNAF, elle même dépendante des moyens que veut bien lui octroyer le gouvernement, est un acteur majeur de ces politiques. Or force est de constater que depuis quelques années, ce sont des normes comptables qui dominent plutôt qu'un regard partagé et bienveillant avec les collectivités sur la

population. Il faut par des moyens suffisants et par une remobilisation politique des administrateurs CAF et CNAF inverser ces logiques.

Enfin, pour conclure sur un dernier élément. Il ne vous a sans doute pas échappé que la compétence accueil de la petite enfance n'est attribuée à aucune collectivité. A peine les Conseils Généraux ont-ils la responsabilité de fixer un schéma départemental d'accueil, ce qui ne veut pas dire mise en œuvre de celui-ci. Nous militerons pour une Constituante afin de tourner la page de la Vème République et de l'étonnante et antidémocratique monarchie républicaine que nous subissons. L'organisation territoriale et l'attribution des responsabilités et compétences incombant à chaque niveau de décision sont évidemment partie prenante de cette question. Sans préjuger du résultat de ce que sera cette grande consultation populaire et citoyenne, il faudra clarifier cette question. Logique bien plus efficace qu'un hypocrite droit opposable quand les moyens humains et financiers ne permettent pas d'assurer le droit pour les enfants et les familles celui d'un accueil de qualité, laïque et accessible pour tous.

